## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIELLA

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE VIELLA

Nombre de membres du Conseil Municipal

Séance du 30/05/2024

-en exercice:

15

Nº 17 / 2024

-qui ont délibéré :

14

-Date de la Convocation: 24/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi trente mai à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE

Étaient présents: 14 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLé, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, , Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, , Michel FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

> Objet: Désignation du représentant de la Commune de VIELLA pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA)

> La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer pour la CCAA et ses communes membres, la neutralité budgétaire lors de la prise de nouvelles compétences pour évaluer la participation financière de chaque commune. Pour information, la participation annuelle 2024 de VIELLA au profit de la CCAA pour les compétences actuelles est de 87 459,96 €.

> Monsieur LANGLADE Christophe se porte candidat et sollicite le Conseil municipal pour une désignation expresse par délibération officielle.

> Le Conseil municipal de VIELLA, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur LANGLADE Christophe en qualité de représentant de la Commune de VIELLA à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA).

Fait à VIELLA le 31/05/2024 Le Maire, Christophe LANGLADE

Affiché et expédié en Sous-Préfecture de Mirande Pour extrait conforme,

COURRIER ARRIVEE LE

07 JUIN 2024

Sous-Préfecture de MIRANDE

